

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 66 (1978)

Heft: 3

Artikel: Vaud

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275181>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Genève

Cours en emploi pour aides familiales: 60 collaboratrices formées depuis 6 ans

Neuf aides familiales ont reçu, le 22 février, leur diplôme décerné par la Fédération genevoise des services d'aide familiale. C'est l'aboutissement de 16 mois d'étude, comportant 700 heures de cours théoriques, complétés par des stages pratiques dans deux institutions sociales et auprès de familles ou de personnes âgées.

Cette formation, combinant la théorie et la pratique, rétribuée, est ouverte à des femmes âgées de 30 à 45 ans, possédant déjà une certaine expérience de la vie. En comptant les 9 aides familiales fraîchement diplômées de la 6^e année, ce sont en tout 60 femmes qui ont bénéficié de ce cours en emploi, subventionné conjointement par les départements de l'Instruction publique et de la Prévoyance sociale et de la santé publique.

L'aide familiale, on ne le répétera jamais assez, est une femme d'expérience, dotée d'une solide formation professionnelle, qui vient donner le coup de main nécessaire à une famille ou à une personne seule dans une situation difficile à cause de la maladie, de circonstances accidentelles ou de l'âge.

AML

Pétition de Terre des femmes pour un refuge: Renvoi en commission pour réexamen

La pétition du mouvement Terre des femmes demandant à la ville de Genève un refuge pour les femmes battues a été traitée par le Conseil municipal dans sa séance du 21 février. Conclusions de la commission des pétitions dont le rapporteur était Mme Marie-Claire Messerli (libérale):

1. Procéder à une étude globale en collaboration avec l'Etat, notamment avec

l'Office de protection de la jeunesse, afin de voir de quelle manière une aide morale et financière aux femmes battues peut être accordée.

2. Entrer en relations avec les organes existants, tel le Foyer de la femme de l'Armée du Salut, afin d'étudier avec des personnes compétentes une amélioration concrète de la situation des femmes battues, en perfectionnant l'accueil et en établissant une permanence 24 heures sur 24; envisager la possibilité d'octroyer une aide financière dans le cadre du budget pour les prochaines années.

Deux conseillers municipaux, Mme Nelly Wicky (Parti du travail) et M. Dominique Duret (Démocrate-chrétien) expriment leur déception à l'égard du rapport de la commission. Une discussion s'engage pour tenter de déterminer à quoi donner la préférence pour apporter une aide concrète aux femmes battues: le Foyer de l'Armée du Salut ou le mouvement Terre des femmes (qui s'est divisé en deux groupes). Mme Messerli propose de renvoyer la pétition en commission pour réexamen.

D'après la fondatrice de Terre des femmes, Mme Geneviève Piret, il n'est plus nécessaire d'apporter la preuve de la nécessité d'un refuge pour les femmes battues. Pendant la première année d'existence du mouvement, pas moins de 150 femmes à Genève seulement, ont été entourées et conseillées utilement par d'autres femmes qui, souvent, avaient connu les mêmes problèmes. Deux tiers d'entre elles ont été temporairement hébergées dans l'appartement de Mme Piret, ou chez d'autres femmes.

Aujourd'hui, le mouvement s'est doté de statuts et, pour l'instant, une permanence fonctionne 24 heures sur 24, au 3, av. Weber, tél. 31 3897.

Un groupe de femmes s'est séparé de Mme Piret à la fin de l'année dernière, pour agir selon ses propres méthodes,

dans un même but de solidarité active avec les femmes battues. Sa permanence est ouverte tous les jours de 14 à 24 heures au 9, rue Vallin, tél. 32 6451.

A.-M. L.

Union des femmes et Association genevoise pour les Droits de la femme

Les consultations juridiques gratuites organisées par l'Union des femmes et l'Association genevoise pour les droits de la femme, tous les mercredis de 19 h. 30 à 21 h., ont lieu jusqu'au 15 mars 1978 inclus, au local de l'Union des femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 1^{re} étage.

Elles n'ont pas lieu pendant les vacances de Pâques, c'est-à-dire les mercredis 22 et 29 mars.

Elles reprennent dès le 5 avril 1978 à leur nouvelle adresse: 13, rue Verdaine, 2^{re} étage, dans les locaux du BIS (Bureau d'information sociale).

Quelle femme ayant vécu l'ABLACTION d'un SEIN collaborerait à l'organisation bénévole d'un soutien personnel aux récentes opérées?

Information:
cep 34 - 1231 Conches-Genève.

Centre de liaison

Le centre de liaison des associations féminines genevoises vous informe que son assemblée générale se tiendra le 4 avril 1978 dans la grande salle de la Taberne de la Madeleine, 1^{re} étage, 20, rue Toutes-Ames, à Genève.

A l'ordre du jour:

—élection ou réélection des membres du comité et de la présidente, pour un nouveau mandat de 3 ans;

—ratification de nouveaux membres;

—information sur la procédure fédérale de consultation au sujet de l'initiative sur l'égalité des droits entre hommes et femmes.

ritutétaire). Dans le canton de Neuchâtel, ce problème a été soulevé en 1971 déjà par Me Maurice Favre, sous forme d'un projet de loi demandant que l'Etat avance les pensions alimentaires aux femmes en difficulté. Mais, sous l'effet de la récession, cette proposition a été muée en motion par le Conseil d'Etat, en 1975, précisant simplement que l'Etat crédite les frais de poursuite et accélère les procédures. Il faut donc souhaiter instamment que les cantons retardataires suivent dès que possible l'exemple des cantons à l'avant-garde qui ont déjà institué les offices recommandés par la Confédération.

* Les consultations juridiques gratuites organisées par l'ADF à La Chaux-de-Fonds enregistrent un succès qui dépasse les prévisions. Elles continuent.

* Le comité cantonal de l'ADF se réunit fin février à Neuchâtel pour faire le point de la situation et envisager les actions au programme de l'année 78.

Ces infatigables consommatrices

Non contentes de batailler pour obtenir la déclaration des composants qui entrent dans la fabrication des produits alimentaires, de déclarer et d'encourager le boycott des «produits mutets» qui taïsent cette mention et d'avertir les fabricants en cause que tel ou tel de leurs produits sont mis à l'index...

On peut, dans l'ensemble du pays, procéder de deux manières, soit en ayant recours à l'**Office des poursuites** qui prend l'affaire en main, mais exige préalablement le versement des frais qu'il devra supporter. Si le père échappe à la poursuite par un acte de défaut de biens, les chances d'aboutir sont quasi nulles. Soit

on peut, dans l'ensemble du pays, procéder de deux manières, soit en ayant recours à l'**Office des poursuites** qui prend l'affaire en main, mais exige préalablement le versement des frais qu'il devra supporter. Si le père échappe à la poursuite par un acte de défaut de biens, les chances d'aboutir sont quasi nulles. Soit

on peut, dans l'ensemble du pays, procéder de deux manières, soit en ayant recours à l'**Office des poursuites** qui prend l'affaire en main, mais exige préalablement le versement des frais qu'il devra supporter. Si le père échappe à la poursuite par un acte de défaut de biens, les chances d'aboutir sont quasi nulles. Soit

Jura-Sud

La Constitution bernoise soumise au peuple

La création du canton du Jura implique une modification des frontières du canton de Berne, d'où une adaptation de la Constitution bernoise. Le peuple a été appelé à se prononcer sur la révision constitutionnelle le 26 février 1978.

La séparation des trois districts septentrionaux réduit considérablement la partie francophone du canton. Ce ne seront plus que 8 % de la population qui parleront français. D'autre part, le district de langue allemande — le Laufonnais — se trouvera dans une situation d'enclave.

Une loi dite de coopération était proposée au peuple, aux termes de laquelle les relations des minorités avec le grand canton sont définies.

Un comité s'est formé pour défendre les objets de la votation, comité au sein duquel figure le nom d'une femme, Mme Claire-Lise Renggli, de Bienne.

La sauvegarde des particularités

Les trois districts méridionaux du Jura et Bienne romande ont des intérêts spécifiques à sauvegarder: la langue française, la culture qui fut toujours la leur, un territoire.

Les nouvelles dispositions constitutionnelles devraient permettre une législation qui tient au rayonnement des deux groupes linguistiques. Depuis 1846, le Jura a eu deux représentants au Conseil exécutif. Dès la création effective du futur canton, le nombre des représentants au gouvernement sera réduit à une personne, selon les dispositions de la constitution fédérale. Quant au seul représentant jurassien aux Etats, il semble qu'il n'y aura plus sa place. L'ancien canton seul pourra s'y faire représenter. Le Grand Conseil, pour sa part, fonctionne déjà avec un effectif réduit lorsqu'il s'agit des affaires du Jura bernois: 187 au lieu de 200 députés.

Afin de sauvegarder avec efficacité les intérêts du Jura qui demeure bernois, l'idée d'une double majorité accordée aux députés minoritaires a été écartée. S'ils sont majoritaires lors d'un vote concernant les besoins spécifiques de leur région, ils pourront demander qu'un nouveau vote ait lieu, sur une autre réglementation, applicable à leur seule région.

Ces nouveaux droits de coopération incluent également la collaboration inter-cantonalement, notamment pour le Laufonnais jouxtant Soleure et Bâle.

Organisation interne

Dès 1975, après les plébiscites qui confirment la fidélité du sud du Jura et du Laufonnais à Berne, les responsables politiques des districts francophones et de Bienne romande s'organisent. Ils fondent une association, se donnent un secrétariat permanent qui dirige l'ancien vice-chancelier cantonal, M. André Ory.

Les travaux des responsables aboutissent à la création d'une Fédération des communes du Jura bernois. Sur 50 communes, 46 sont représentées au moment de la fondation (décembre 1977). Les absences sont encore à se prononcer.

La Fédération des communes du Jura bernois (FCJB) est avant tout un instrument de collaboration intercommunale. Elle comprend plusieurs commissions qui poursuivent différents buts d'information, de création d'infrastructures techniques et d'équipements socio-culturels, de planification d'aménagement du territoire, de développement de l'économie, de relations extérieures, etc.

Les dépenses seront couvertes par les cotisations des communes membres et par des subventions cantonales ou par des dons de tiers.

Contestation autonomiste

La Fédération des communes est contestée par les autonomistes qui repré-

sentent environ un tiers de la population. Là où les communes ne se sont pas affiliées, c'est qu'ils ont usé de leur influence. Pour eux, la fédération ne garantit pas suffisamment la défense de la langue ou des particularités culturelles. Du moins, pas sur le plan cantonal.

Quant à la modification de certaines dispositions cantonales, les autonomistes déplorent qu'il faille perdre un siège au gouvernement, un autre au Conseil des Etats. A leurs yeux, l'affaiblissement de la représentation jurassienne francophone au sein des autorités est une perte de garantie quant à la sauvegarde de leur patrimoine culturel.

En ce qui concerne le Grand Conseil, une nouvelle réglementation devrait être élaborée ultérieurement, en vue des élections de 1982, afin qu'il soit à nouveau formé de 200 députés. Rien n'est prévu à ce sujet dans la révision actuelle de la constitution.

Autre objet de contestation: la disparition de la mention de «peuple jurassien» dans la nouvelle constitution. Depuis 1950, Berne avait reconnu que sa population était composée de deux peuples: celui de l'ancien canton alémanique et celui du Jura francophone. Or, cette distinction va disparaître. Les autonomistes ont déjà manifesté leur désapprobation à ce sujet, disant notamment que cette décision du Grand Conseil leur enlève leur identité.

Déception des femmes autonomistes. Sur dix-sept sièges qui compte le conseil de la FCJB, aucune femme n'y sera.

A.-M. S.

Suisse alémanique

Schaffhouse Le Grand Conseil schaffhousois a élu une femme, Mme Esther Bührer, à la présidence pour l'année 1978. Mme Bührer est socialiste, c'est la première fois qu'une femme préside le Grand Conseil de ce canton.



Zurich Mme Elisabeth Kopp est l'unique «femme-syndic» zurichoise, étant maire de la commune de Zumikon. Elle vient d'être élue présidente de la Fondation pour un «ombudsman» des consommateurs. Elle succède à M. Franz-Josef Kurmann, ancien président du PDC suisse, qui est devenu en temps-temps «ombudsman» en question.

Vaud

47^e journée des femmes vaudoises

Le centre de liaison des associations féminines vaudoises et la Commission féminine de l'Union européenne ont le grand plaisir de vous convier à la 47^e Journée des femmes vaudoises qui aura lieu mardi 7 mars 1978, dès 9h.45, à la salle des 22 Cantons du Buffet de la Gare CFF de Lausanne.

Programme

9h.45 — Bienvenue. Message du Gouvernement vaudois par M. le Conseiller d'Etat Marc-Henri Ravussin, chef du Département des travaux publics. Allocution de Mme K. Feldges, présidente de l'Union européenne de Suisse et de Mme Jacqueline Berenstein, présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses.

«Conséquences de la baisse de la natalité et du vieillissement de la population en Europe, particulièrement en Suisse», exposé de M. Hermann-Michel Haggman, Dr ès sciences sociales, chargé de cours de démographie à l'Université de Genève.

La conférence sera suivie d'un débat présidé par M. Jean-Claude Eggimann, président de la section vaudoise de l'Union européenne. Y prendront part: M. Henri Rieben, professeur à l'Université de Lausanne, Mme Elisabeth Guyot, collaboratrice à l'Office de statistique de l'Etat de Vaud et M. H. Heinemann, secrétaire de la Commission consultative pour le problème des étrangers.

Discussion générale.

12h.45 — Repas à la salle des Vignerons.

14h.15 — «Les fontaines vaudoises», causerie, illustrée de clichés, par M. Paul Bonard, professeur.

Comme d'habitude, une finance d'entrée de Fr. 5.— sera demandée pour couvrir les frais de la journée.

Jenny Humbert-Droz

CORREF: 18 femmes ont terminé le premier stage, les illusions sont tombées mais une nouvelle confiance est née

Le 10 février, dix-huit femmes ont terminé le premier stage de formation préliminaire et d'orientation professionnelle, mis sur pied par CORREF, cette association regroupant une trentaine de femmes qui a créé un Centre d'orientation, de réinsertion professionnelle et de rencontre pour les femmes à Genève.

« Le stage a duré juste ce qu'il fallait, cinq semaines, observe l'une des stagiaires. La dernière semaine, je piaffais d'impatience. De spectatrice, j'allais bientôt devenir actrice. »

Ces femmes qui ont eu le cran de s'astreindre pendant cinq semaines à une discipline qui les a obligées à changer l'organisation de leur vie quotidienne, font partie de ce 70 % de femmes domiciliées en Suisse qui n'exercent pas d'activité lucrative. Elles ont décidé, un jour, de changer quelque chose à leur vie. Elles ont mûrement réfléchi avant de téléphoner à CORREF pour se renseigner sur ce stage.

Leurs motivations, ce sont celles de toutes les femmes qui les ont précédées dans cette démarche, celles qui se sont inscrites aux stages de Retravailler, mis au point à Paris par Evelynne Sullerot: vide, engourdissement, léthargie, solitude, manque de confiance en soi, complexe d'inferiorité. L'une des stagiaires de CORREF résume : « Je mourrais de peur avant de commencer le stage. »

Ces dix-huit femmes ont commencé leur stage le 9 janvier. Elles ont de 31 à 55 ans; la majorité d'entre elles sont mariées, mères, autour de la quarantaine.

Leur animatrice, Mme Danielle Friedli, membre de CORREF, est, elle aussi, mariée et mère de quatre enfants. Elle a reçu sa formation à Retravailler Paris. « Le stage a lieu du lundi au vendredi, de 8 heures à midi, car, précise-t-elle, il faut faire l'apprentissage de la vie au travail qui ne tient pas compte du congé des écoliers. »

Ce stage, rappelons-le, comporte trois volets : connaissance de soi, stimulation et développement des aptitudes ; information sur le monde du travail ; bilan, orientation consciente et rationnelle. Tout cela en vue de préparer les stagiaires à choisir elles-mêmes, en connaissance de cause, leur orientation. Qui peut déboucher sur une recherche d'emploi, un perfectionnement professionnel ou une formation.

« Ce stage, ainsi que le décrit l'une des participantes, n'a pas été un endroit d'où l'on lance les femmes dans le monde du travail à tout prix, ce qu'elle avait redouté. Mais au contraire, un endroit où on lui a permis de choisir et de porter sur le monde du travail un autre regard. »

Les illusions sont tombées à l'issue du stage. Mais elles ont été remplacées par une confiance nouvelle : « Aujourd'hui, comme au premier jour, l'avenir est un point d'interrogation, mais l'espérance et l'imagination sont là en plus. »

Ces dix-huit femmes ont constaté que toutes avaient les mêmes problèmes et que leur animatrice s'était trouvée dans la même situation. Déjà pendant le stage, elles ont commencé à s'entraider. Maintenant qu'il est terminé, elles ont décidé de se constituer en association pour garder le contact entre elles. Certaines cherchent activement un emploi où l'ont déjà trouvé. D'autres veulent terminer leurs études secondaires, suivre des cours de culture générale ou encore entreprendre une formation professionnelle. Toutes demeurent en contact avec leur animatrice pour des conseils ou des adresses. Ce qui fait partie, du reste, des fonctions de celle-ci qui, comme Retravailler à Paris, ne « lâche » pas ses stagiaires dans la nature après le stage.

Mme Friedli a été sidérée par la transformation que le stage a opérée sur les sta-

L'Association genevoise pour les droits de la femme a tenu son assemblée générale le 20 février à l'Institut national genevois. Sa présidente, Mme Marie-Jeanne Mercier, a été réélue par acclamation ; son comité, également.

Le projet immédiat de l'AGDF est de susciter la constitution de petits groupes de travail qui effectueront une recherche sur un thème d'actualité intéressant les femmes. Le comité a suggéré trois thèmes pour l'instant : Égalité des salaires ; comment est-elle appliquée en Suisse ? comment parvenir à la faire appliquer ? L'image de la femme reflétée par les « mass media ».

Révision du chapitre du divorce, afin d'amener les femmes à faire elles-mêmes des suggestions.

Les membres — il y en a quelque 300 aujourd'hui à l'AGDF — sont invités à participer à l'un de ces groupes de travail ou à suggérer d'autres thèmes qui pourraient être traités. En prenant contact

gaires en cinq semaines : « Non seulement elles ont rajeuni, sont devenues plus dynamiques, malgré une vie personnelle pas toujours très facile. Mais aussi, elles sont émerveillées, lorsque j'ai leurs rapports de stage, où toutes sont parvenues à s'exprimer avec une précision et avec une richesse fantastiques, quel que soit leur niveau d'étude. »

Les dates des prochains stages : 10 avril au 12 mai, 22 mai au 23 juin.

Le prix varie suivant la situation familiale.

Une permanence téléphonique fonctionne tous les matins de 8 h. 30 à 11 h. 30 sauf le jeudi au (02) 21 29 01, 20, rue Toutes-Ames, 1204 Genève.

Anne-Marie Ley

Association genevoise pour les droits de la femme : groupes de travail sur des thèmes d'actualité

avec Mme Mercier, 2, rue du Vidollet, 1202 Genève.

L'idée de ces groupes de travail a été lancée au cours de l'assemblée générale de l'Association suisse pour les droits de la femme à Montreux. En vue de favoriser une participation active des membres des associations cantonales à des recherches qui les intéressent plus particulièrement.

A l'AGDF, l'autre soir précisément,

Mme Janine Chassot, membre du comité romand de la Fédération romande des consommatrices, a proposé des pistes de réflexion à l'un des trois groupes, au cours d'un exposé abondamment illustré sur l'image de la femme dans la publicité. Depuis lors, ses auditrices, feuilletant les magazines féminins ou familiaux, jettent un

nouveau regard sur la publicité. Lors de cette assemblée générale, il a été fait rapport, notamment, sur le succès recueilli par les consultations juridiques gratuites de l'AGDF, tous les mercredis de 19 h. 30 à 21 heures, à une nouvelle adresse cependant à partir du 5 avril : au Bureau d'information sociale (BIS), 13, rue Verdaine.

Il a aussi été souligné la réussite des cours d'information politique de l'automne dernier à propos du pouvoir judiciaire et des élections cantonales genevoises : plus de 100 personnes s'y sont inscrites.

L'AGDF se voit dans l'obligation de quitter son local à l'Union des femmes, laquelle liquide le siège à cause d'une hausse prohibitive du loyer. A ce propos, une représentante de l'Union des femmes a annoncé pour le 8 mars de 9 à 18 heures, une vente de bric-a-brac, suivie, le 16 mars, par une vente aux enchères, à 14 h. 15, de meubles et de vaisselle appartenant à cette association, au 22, rue Etienne-Dumont. A.-M. L.

L'accouchement, merveilleuse aventure qui mérite d'être pleinement vécue par les femmes

L'accouchement est l'un des moments privilégiés de la vie des femmes. Il doit être vécu aussi pleinement que possible. Ce qui est réalisable lorsque les femmes sont en mesure d'y participer activement, parce qu'elles savent ce qui se passe à toutes les phases successives de leur grossesse et de leur accouchement.

C'est dans cette optique qu'ont été élaborés les cours de préparation à l'accouchement sans douleur proposés par la Section genevoise de la Croix-Rouge. Ils sont animés par une sage-femme formée à Paris aux techniques du cours Lamaze. Ils débuteront dès les premiers jours du mois de mars.

Les participantes, réunies en petits groupes de six au maximum, commenceront leur cours, toutes au même moment, et auront le choix entre deux formules : un cours de huit séances à partir du 6^e ou 7^e mois ; ou bien un cours en deux phases, l'une débutant autour du 3^e mois, l'autre prenant le relais au 7^e mois.

Outre ce cours de préparation à l'accouchement, la Section genevoise de la Croix-Rouge organise également des cours de soins à la mère et à l'enfant, qui peuvent être suivis n'importe quel moment de la grossesse, de façon à permettre aux futures mères de se préparer un programme équilibré, sans se surmener. Bien entendu, les futurs pères y sont aussi cordialement conviés.

Renseignements et inscriptions à la Section genevoise de la Croix-Rouge, 9, route des Acacias, tél. 42 77 50.

Vaud

Les élections communales vaudoises et la représentation féminine

L'enquête ADF sur les élections de novembre dernier est enfin terminée ; ce n'était pas une petite affaire que de rechercher et analyser les résultats de 385 communes !

But de cette étude : savoir si, comme à l'étranger, on peut parler d'une baisse de l'intérêt des femmes pour la vie politique et une diminution de leur participation au pouvoir législatif et exécutif.

L'analyse des résultats vaudois permet de se montrer relativement optimiste : 21 femmes à l'exécutif de leur commune, 646 élues pour 6800 sièges (= 9,5 %), cela n'est peut-être pas beaucoup, mais comme toutes les proportions augmentent par rapport aux élections de 1969 et de 1973 à ce qu'à ce sujet se réjouir.

A l'exécutif : Dans les petites communes, celles dont tous les citoyens constituent le conseil législatif — elles sont au nombre de 262 — nous avons recensé 13 femmes nommées « conseillères municipales ». (Dans le canton de Vaud, le corps exécutif d'une commune s'appelle « Municipalité » ou « Conseil municipal ».)

Voici les noms de **présidentes de conseils législatifs**, du moins celles qui nous avons pu recenser :

Petites communes — 7 : Mmes Eliane Bardet (Chabrey), Madeleine Croutaz (Allaman), Annie David (Bussy), Françoise Fallet (Bassins), Mirella Mean (Romainmôtier), Monique Muller (Moiry), Miète Tharin (Vaugondy).

Grandes communes — 5 : Mmes Gilberte Cornaz (Lavigny), Françoise Delafontaine (Montreux), Georgette Thorrens (Sainte-Croix), Johanna Vonner (Payerne), Lucienne Vuille (Yverdon).

Nos listes sont sans doute incomplètes et nous nous en excusons : les réponses des communes nous sont parvenues entre mi-novembre et fin janvier ; certaines nominations sont intervenues après la réponse du secrétaire municipal et n'ont pas forcément paru dans les journaux. Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir être plus exactes et nous prions les femmes dont le nom n'aurait pas paru ci-dessus de nous signaler leur nomination, non par orgueil, mais par souci de la véracité !

Un dernier chapitre de l'étude analyse les résultats dans les 43 communes qui pratiquent le système de la **représentation proportionnelle** et qui présentent donc des listes par parti. Ce système d'élection toujours favorable aux minorités l'est également pour les femmes. Les moyennes sont en effet plus élevées : 15,3 % (pour les candidates) et 13,4 % (pour les élues).

C'est la première fois qu'il y a des conseillères municipales dans des grandes communes.

En ce qui concerne le législatif : Dans les **petites communes**, 76,4 % des communes (contre 59,5 en 1973) nous disent que les femmes participent autant que les hommes aux séances du « Conseil général » (= conseil législatif des petites communes vaudoises).

Dans les **grandes communes**, nous avons calculé les pourcentages de candidates et d'élues ; voici la moyenne cantonale :

	1969	1973	1977
candidates	8 %	10,8 %	12,9 %
élues	5,7 %	7,1 %	9,5 %

On voit que le nombre des femmes dans les « Conseils communaux » (= conseil législatif des grandes communes) augmente régulièrement. Les électrices des communes dont la proportion de candidates ou d'élues a diminué ne doivent pas se déculpabiliser : le phénomène est sans doute passager ; en statistique, il faut toujours considérer un ensemble avant de tirer une conclusion, ou la majorité des communes voient leurs proportions augmenter : 85 (pour les candidates) et 77 (pour les élues).

Voici les noms de **présidentes de conseils législatifs**, du moins celles que nous avons pu recenser :

Petites communes — 7 : Mmes Eliane Bardet (Chabrey), Madeleine Croutaz (Allaman), Annie David (Bussy), Françoise Fallet (Bassins), Mirella Mean (Romainmôtier), Monique Muller (Moiry), Miète Tharin (Vaugondy).

Grandes communes — 5 : Mmes Gilberte Cornaz (Lavigny), Françoise Delafontaine (Montreux), Georgette Thorrens (Sainte-Croix), Johanna Vonner (Payerne), Lucienne Vuille (Yverdon).

Nos listes sont sans doute incomplètes et nous nous en excusons : les réponses des communes nous sont parvenues entre mi-novembre et fin janvier ; certaines nominations sont intervenues après la réponse du secrétaire municipal et n'ont pas forcément paru dans les journaux. Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir être plus exactes et nous prions les femmes dont le nom n'aurait pas paru ci-dessus de nous signaler leur nomination, non par orgueil, mais par souci de la véracité !

Un dernier chapitre de l'étude analyse les résultats dans les 43 communes qui pratiquent le système de la **représentation proportionnelle** et qui présentent donc des listes par parti. Ce système d'élection toujours favorable aux minorités l'est également pour les femmes. Les moyennes sont en effet plus élevées : 15,3 % (pour les candidates) et 13,4 % (pour les élues).

C'est la première fois qu'il y a des conseillères municipales dans des grandes communes.

En ce qui concerne le législatif : Dans les **petites communes**, 76,4 % des communes (contre 59,5 en 1973) nous disent que les femmes participent autant que les hommes aux séances du « Conseil général » (= conseil législatif des petites communes vaudoises).

Dans les **grandes communes**, nous avons calculé les pourcentages de candidates et d'élues ; voici la moyenne cantonale :

	1969	1973	1977
candidates	8 %	10,8 %	12,9 %
élues	5,7 %	7,1 %	9,5 %

On voit que le nombre des femmes dans les « Conseils communaux » (= conseil législatif des grandes communes) augmente régulièrement. Les électrices des communes dont la proportion de candidates ou d'élues a diminué ne doivent pas se déculpabiliser : le phénomène est sans doute passager ; en statistique, il faut toujours considérer un ensemble avant de tirer une conclusion, ou la majorité des communes voient leurs proportions augmenter : 85 (pour les candidates) et 77 (pour les élues).

Voici les noms de **présidentes de conseils législatifs**, du moins celles que nous avons pu recenser :

Petites communes — 7 : Mmes Eliane Bardet (Chabrey), Madeleine Croutaz (Allaman), Annie David (Bussy), Françoise Fallet (Bassins), Mirella Mean (Romainmôtier), Monique Muller (Moiry), Miète Tharin (Vaugondy).

Grandes communes — 5 : Mmes Gilberte Cornaz (Lavigny), Françoise Delafontaine (Montreux), Georgette Thorrens (Sainte-Croix), Johanna Vonner (Payerne), Lucienne Vuille (Yverdon).

Nos listes sont sans doute incomplètes et nous nous en excusons : les réponses des communes nous sont parvenues entre mi-novembre et fin janvier ; certaines nominations sont intervenues après la réponse du secrétaire municipal et n'ont pas forcément paru dans les journaux. Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir être plus exactes et nous prions les femmes dont le nom n'aurait pas paru ci-dessus de nous signaler leur nomination, non par orgueil, mais par souci de la véracité !

Un dernier chapitre de l'étude analyse les résultats dans les 43 communes qui pratiquent le système de la **représentation proportionnelle** et qui présentent donc des listes par parti. Ce système d'élection toujours favorable aux minorités l'est également pour les femmes. Les moyennes sont en effet plus élevées : 15,3 % (pour les candidates) et 13,4 % (pour les élues).

C'est la première fois qu'il y a des conseillères municipales dans des grandes communes.

En ce qui concerne le législatif : Dans les **petites communes**, 76,4 % des communes (contre 59,5 en 1973) nous disent que les femmes participent autant que les hommes aux séances du « Conseil général » (= conseil législatif des petites communes vaudoises).

Dans les **grandes communes**, nous avons calculé les pourcentages de candidates et d'élues ; voici la moyenne cantonale :

	1969	1973	1977
candidates	8 %	10,8 %	12,9 %
élues	5,7 %	7,1 %	9,5 %

On voit que le nombre des femmes dans les « Conseils communaux » (= conseil législatif des grandes communes) augmente régulièrement. Les électrices des communes dont la proportion de candidates ou d'élues a diminué ne doivent pas se déculpabiliser : le phénomène est sans doute passager ; en statistique, il faut toujours considérer un ensemble avant de tirer une conclusion, ou la majorité des communes voient leurs proportions augmenter : 85 (pour les candidates) et 77 (pour les élues).

Voici les noms de **présidentes de conseils législatifs**, du moins celles que nous avons pu recenser :

Petites communes — 7 : Mmes Eliane Bardet (Chabrey), Madeleine Croutaz (Allaman), Annie David (Bussy), Françoise Fallet (Bassins), Mirella Mean (Romainmôtier), Monique Muller (Moiry), Miète Tharin (Vaugondy).

Grandes communes — 5 : Mmes Gilberte Cornaz (Lavigny), Françoise Delafontaine (Montreux), Georgette Thorrens (Sainte-Croix), Johanna Vonner (Payerne), Lucienne Vuille (Yverdon).

Nos listes sont sans doute incomplètes et nous nous en excusons : les réponses des communes nous sont parvenues entre mi-novembre et fin janvier ; certaines nominations sont intervenues après la réponse du secrétaire municipal et n'ont pas forcément paru dans les journaux. Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir être plus exactes et nous prions les femmes dont le nom n'aurait pas paru ci-dessus de nous signaler leur nomination, non par orgueil, mais par souci de la véracité !

Un dernier chapitre de l'étude analyse les résultats dans les 43 communes qui pratiquent le système de la **représentation proportionnelle** et qui présentent donc des listes par parti. Ce système d'élection toujours favorable aux minorités l'est également pour les femmes. Les moyennes sont en effet plus élevées : 15,3 % (pour les candidates) et 13,4 % (pour les élues).

C'est la première fois qu'il y a des conseillères municipales dans des grandes communes.

En ce qui concerne le législatif : Dans les **petites communes**, 76,4 % des communes (contre 59,5 en 1973) nous disent que les femmes participent autant que les hommes aux séances du « Conseil général » (= conseil législatif des petites communes vaudoises).

Dans les **grandes communes**, nous avons calculé les pourcentages de candidates et d'élues ; voici la moyenne cantonale :

	1969	1973	1977
candidates	8 %	10,8 %	12,9 %
élues	5,7 %	7,1 %	9,5 %

On voit que le nombre des femmes dans les « Conseils communaux » (= conseil législatif des grandes communes) augmente régulièrement. Les électrices des communes dont la proportion de candidates ou d'élues a diminué ne doivent pas se déculpabiliser : le phénomène est sans doute passager ; en statistique, il faut toujours considérer un ensemble avant de tirer une conclusion, ou la majorité des communes voient leurs proportions augmenter : 85 (pour les candidates) et 77 (pour les élues).

Voici les noms de **présidentes de conseils législatifs**, du moins celles que nous avons pu recenser :

Petites communes — 7 : Mmes Eliane Bardet (Chabrey), Madeleine Croutaz (Allaman), Annie David (Bussy), Françoise Fallet (Bassins), Mirella Mean (Romainmôtier), Monique Muller (Moiry), Miète Tharin (Vaugondy).

Grandes communes — 5 : Mmes Gilberte Cornaz (Lavigny), Françoise Delafontaine (Montreux), Georgette Thorrens (Sainte-Croix), Johanna Vonner (Payerne), Lucienne Vuille (Yverdon).

Nos listes sont sans doute incomplètes et nous nous en excusons : les réponses des communes nous sont parvenues entre mi-novembre et fin janvier ; certaines nominations sont intervenues après la réponse du secrétaire municipal et n'ont pas forcément paru dans les journaux. Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir être plus exactes et nous prions les femmes dont le nom n'aurait pas paru ci-dessus de nous signaler leur nomination, non par orgueil, mais par souci de la véracité !

Un dernier chapitre de l'étude analyse les résultats dans les 43 communes qui pratiquent le système de la **représentation proportionnelle** et qui présentent donc des listes par parti. Ce système d'élection toujours favorable aux minorités l'est également pour les femmes. Les moyennes sont en effet plus élevées : 15,3 % (pour les candidates) et 13,4 % (pour les élues).

C'est la première fois qu'il y a des conseillères municipales dans des grandes communes.

En ce qui concerne le législatif : Dans les **petites communes**, 76,4 % des communes (contre 59,5 en 1973) nous disent que les femmes participent autant que les hommes aux séances du « Conseil général » (= conseil législatif des petites communes vaudoises).

Dans les **grandes communes**, nous avons calculé les pourcentages de candidates et d'élues ; voici la moyenne cantonale :

	1969	1973	1977
candidates	8 %	10,8 %	12,9 %
élues	5,7 %	7,1 %	9,5 %

On voit que le nombre des femmes dans les « Conseils communaux » (= conseil législatif des grandes communes) augmente régulièrement. Les électrices des communes dont la proportion de candidates ou d'élues a diminué ne doivent pas se déculpabiliser : le phénomène est sans doute passager ; en statistique, il faut toujours considérer un ensemble avant de tirer une conclusion, ou la majorité des communes voient leurs proportions augmenter : 85 (pour les candidates) et 77 (pour les élues).

Voici les noms de **présidentes de conseils législatifs**, du moins celles que nous avons pu recenser :

Petites communes — 7 : Mmes Eliane Bardet (Chabrey), Madeleine Croutaz (Allaman), Annie David (Bussy), Françoise Fallet (Bassins), Mirella Mean (Romainmôtier), Monique Muller (Moiry), Miète Tharin (Vaugondy).

Grandes communes — 5 : Mmes Gilberte Cornaz (Lavigny), Françoise Delafontaine (Montreux), Georgette Thorrens (Sainte-Croix), Johanna Vonner (Payerne), Lucienne Vuille (Yverdon).

Nos listes sont sans doute incomplètes et nous nous en excusons : les réponses des communes nous sont parvenues entre mi-novembre et fin janvier ; certaines nominations sont intervenues après la réponse du secrétaire municipal et n'ont pas forcément paru dans les journaux. Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir être plus exactes et nous prions les femmes dont le nom n'aurait pas paru ci-dessus de nous signaler leur nomination, non par orgueil, mais par souci de la véracité !

Un dernier chapitre de l'étude analyse les résultats dans les 43 communes qui pratiquent le système de la **représentation proportionnelle** et qui présentent donc des listes par parti. Ce système d'élection toujours favorable aux minorités l'est également pour les femmes. Les moyennes sont en effet plus élevées : 15,3 % (pour les candidates) et 13,4 % (pour les élues).

C'est la première fois qu'il y a des conseillères municipales dans des grandes communes.

En ce qui concerne le législatif : Dans les **petites communes**, 76,4 % des communes (contre 59,5 en 1973) nous disent que les femmes participent autant que les hommes aux séances du « Conseil général » (= conseil législatif des petites communes vaudoises).

Dans les **grandes communes**, nous avons calculé les pourcentages de candidates et d'élues ; voici la moyenne cantonale :

	1969	1973	1977
candidates	8 %	10,8 %	12,9 %
élues	5,7 %	7,1 %	9,5 %

On voit que le nombre des femmes dans les « Conseils communaux » (= conseil législatif des grandes communes) augmente régulièrement. Les électrices des communes dont la proportion de candidates ou d'élues a diminué ne doivent pas se déculpabiliser : le phénomène est sans doute passager ; en statistique, il faut toujours considérer un ensemble avant de tirer une conclusion, ou la majorité des communes voient leurs proportions augmenter : 85 (pour les candidates) et 77 (pour les élues).

Voici les noms de **présidentes de conseils législatifs**, du moins celles que nous avons pu recenser :

Petites communes — 7 : Mmes Eliane Bardet (Chabrey), Madeleine Croutaz (Allaman), Annie David (Bussy), Françoise Fallet (Bassins), Mirella Mean (Romainmôtier), Monique Muller (Moiry), Miète Tharin (Vaugondy).

Grandes communes — 5 : Mmes Gilberte Cornaz (Lavigny), Françoise Delafontaine (Montreux), Georgette Thorrens (Sainte-Croix), Johanna Vonner (Payerne), Lucienne Vuille (Yverdon).